



**Célébration de la 200ème session du Conseil exécutif de l'Unesco  
04 - 18 Octobre 2016**

**Message de Pio Rodriguez  
Secrétaire du Conseil exécutif de l'Unesco  
(1985-1995)**

C'est en date du 16 novembre 1945, après cette immense catastrophe qui a été la Deuxième Guerre mondiale et un mois seulement après l'institutionnalisation par ratification de la Charte des Nations Unies, que l'Acte constitutive de l'Organisation a été adoptée. Il y est à signaler qu'un élément clé de cette décision a été certainement celui de la nature des membres du Conseil Exécutif, qui est devenu un facteur majeur de compromis entre les différentes parties engagées dans le consensus final. En effet, si l'Organisation était dans son ensemble intergouvernementale, son Conseil exécutif serait intégré par des personnalités siégeant à titre individuel. Par la suite, cette particularité a ouvert une série de débats et de modifications de l'Acte constitutive jusqu'en 1991 où les membres du Conseil sont finalement devenus des Etats par décision de la Conférence. Cette décision, très controversée, a permis par la suite une plus claire et cohérente participation des états dans l'activité institutionnelle de l'Organisation.

Après dix-huit années au service de l'UNESCO, d'abord comme consultant et comme expert sur le terrain et par la suite comme fonctionnaire de l'Organisation dans un bureau régional puis au siège, je suis devenu Secrétaire du Conseil exécutif et de la Conférence Générale entre 1985 et 1995. Après mon départ et à chaque fois que mon pays, l'Espagne, est devenu membre du Conseil j'ai encore participé à ses travaux comme membre de sa délégation. Cette expérience m'a permis de mieux comprendre le rôle du Conseil comme centre névralgique de l'Organisation comme élément clé qu'il est dans le débat et dans la préparation et contrôle de l'exécution du Programme et des grandes décisions de la Conférence, aussi bien dans le cadre spécialisé que dans celui de la politique institutionnelle. Je souhaite aussi souligner l'importance du Conseil en ce que j'appellerai l'acte procédural, c'est-à-dire dans la construction d'un réseau procédural en même temps de haute efficacité et démocratique, et aussi un Conseil que soit capable d'assurer les équilibres régionaux, ce qu'est acquis maintenant, et également ceux de genre, dont la période 2011-2013 avec trois femmes à la tête des trois organes constitutifs de l'Organisation est devenu un symbole de haute signification. Pendant la période que j'ai passé comme Secrétaire de Conseil, j'ai travaillé avec cinq Présidents du Conseil (M. Ivo Margan, M. José Israel Vargas, M. Yahya Aliyu, Mme Marie Bernard-Meunier et Mme Attiya Inayatullah) et deux Directeurs Généraux (M. Amadou-Mahtar M'Bow et M. Federico Mayor) C'est superflu de le dire, mais je souhaite quand même le faire : travailler, en toute indépendance et très étroitement, avec ces personnalités a été pour moi une formidable source de connaissances, de confort professionnel, de confiance et d'amitié. Je veux dire devant vous : merci à tous.

Mon arrivée au Conseil exécutif a coïncidé avec un très particulier moment de crise ou trois états membres de l'Organisation (les États-Unis, le Royaume Uni et Singapour) venaient de partir, même s'ils ont finalement retourné. Le budget étant touché à la baisse très fortement, les trois organes constitutionnels de l'Organisation ont dû faire face à la situation avec beaucoup d'engagement et d'imagination. La crise actuelle, même si elle est largement différente, a trouvé dans ce précédent une source orientative de réponses. Mais je me permets quand même de signaler qu'étant donné l'importance du rôle du Conseil dans la réalisation des finalités constitutionnelles de l'Organisation, il faudra quand même garantir pleinement la totalité de son action et ses moyens. Enfin, rappelons-nous que l'une des idées plus fréquemment répétées par la passée a été que si l'UNESCO n'existait pas ou venait à disparaître il faudrait tout de suite la créer ou la recréer.

Je veux dire aussi, me semble important, que s'il y a eu un versant positif dans mon travail, une partie considérable de lui est dû à la petite équipe de fonctionnaires qui a coopéré de manière très étroite et efficace avec moi au sein du Secrétariat du Conseil.

22 de Septembre de 2016